

Etude réalisée sous la direction de Julien Damon,  
avec Pierre-Yves Cusset, Sylvain Lemoine, Louis-Charles Viossat

*Les pages qui suivent sont des extraits d'un rapport de présentation et d'analyse de dix familles d'innovations dans le domaine des politiques sociales. Le document complet comprend, pour chaque famille d'innovations, une étude détaillée de l'innovation phare et des fondements théoriques sur lesquelles elle s'appuie, la présentation d'autres innovations dans le même champ, les évaluations existantes, et une analyse des conditions de transposition de ce type d'innovation en France.*

## **LES DOTATIONS EN CAPITAL**

### **Le cas du Child Trust Fund britannique**

#### **DEFINITION**

Les mécanismes de dotation en capital s'inspirent tous du même principe : il s'agit de doter les jeunes adultes d'un capital relativement conséquent leur permettant de financer leur première période d'investissement personnel, universitaire et/ou professionnel. L'objectif est aussi d'assurer une plus grande égalité des chances entre les générations et entre les catégories sociales.

#### **FONDEMENTS**

Doter les citoyens d'un capital leur assurant autonomie et indépendance matérielle est une idée ancienne : les premières propositions de ce type remontent aux travaux de Thomas Paine à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'idée a été remise à l'ordre du jour plus récemment dans le cadre des réflexions sur le *nouvel égalitarisme*.

Le point commun des réflexions qui sont au fondement tant des dotations en capital que des comptes d'épargne subventionnés (voir le dossier qui leur est consacré) réside dans l'idée que la détention d'un patrimoine a des effets psychologiques particuliers : se voir doté d'un patrimoine – ou être aidé pour le constituer – n'est pas équivalent au fait de recevoir régulièrement une certaine somme d'argent, quand bien même la valeur actualisée des flux ainsi perçus se révélerait de même montant que le patrimoine attribué. Pour les promoteurs des dotations en capital ou des comptes individuels de développement, aider les individus à accumuler un patrimoine – un patrimoine qu'il faudra apprendre à gérer, à faire fructifier et à transformer en capital humain – est aussi un moyen de les aider à se réappropriier l'avenir, à prendre confiance en eux, à retrouver la dignité par la responsabilité qui leur est donnée de réaliser des choix.

## INNOVATION PHARE

Le « **Child Trust Fund** » britannique. Annoncé dès 2001 par Tony Blair, le *Child Trust Fund* fonctionne depuis avril 2005 pour les enfants nés après septembre 2002. Chaque enfant né au Royaume-Uni et dont les parents ont demandé à bénéficier du *Child Benefit* (système universel d'allocations familiales) a ainsi droit à sa naissance à 250 £. Les enfants nés dans les ménages modestes reçoivent pour leur part 500 £. Une dotation du même montant est allouée à l'âge de 7 ans. Ces sommes sont placées sur un compte bloqué qui peut être alimenté par la famille, de manière défiscalisée, dans la limite de 1 200 £ par an. L'utilisation des fonds, à la majorité de l'enfant, est totalement libre. Lien : <http://www.childtrustfund.gov.uk/>.

## EVALUATIONS

Selon un premier bilan réalisé par l'Institute for Public Policy research et l'Aspen Institute, en juin 2008<sup>1</sup> :

- 3,35 millions de comptes CTF avaient été ouverts depuis le lancement du *Child Trust Fund* en 2005 ;
- 97 % des parents éligibles au *Child Trust Fund* connaissaient le dispositif ;
- 75 % des parents utilisaient le bon qui leur était envoyé à la naissance de leur enfant pour lui ouvrir un compte (le gouvernement ouvre automatiquement un compte pour les enfants auxquels les parents n'ont pas ouvert de compte 12 mois après l'envoi du bon) ;
- 30 % des comptes ouverts par les parents avaient fait l'objet de contributions additionnelles privées ;
- 80 % des comptes ouverts étaient des comptes multi-supports avec sécurisation progressive (« *stakeholder accounts* »), 18 % des comptes de type livrets (« *cash accounts* ») et 3 % des comptes en actions choisis librement (« *equity accounts* ») ;
- 40 fournisseurs de comptes CTF et 70 distributeurs (y compris certains supermarchés) avaient investi le marché des CTF.

En avril 2007, la valeur totale des avoirs détenus sur les comptes CTF s'élevait à 1,3 milliard de livres sterling, pour un coût pour le gouvernement britannique de 856 millions de livres sterling.

La principale limite du programme CTF tient au fait que le montant dont disposera l'enfant à sa majorité est très dépendant des versements éventuels de ses parents. Ainsi, un jeune issu d'une famille modeste, ayant donc reçu deux fois 500 £ du gouvernement (à sa naissance et à 7 ans), mais n'ayant reçu aucun versement supplémentaire de la part de ses parents, verra son compte crédité de seulement 1659 £ à sa majorité. Inversement, un jeune issu d'une famille davantage aisée, ayant reçu deux fois 250 £ du gouvernement, mais ayant reçu par ailleurs sur son compte 24 £ tous les mois, bénéficiera à sa majorité de 8 098 £ d'épargne.

---

<sup>1</sup> Jim Bennett, Elena Chàvez Quezada, Kayte Lawton and Pamela Perun, « The UK Child Trust Fund : a Successful launch », IPPR and the Initiative on Financial Security at the Aspen Institute.

## **CONCLUSION SUR CE TYPE DE DISPOSITIFS**

Certains paramètres sont essentiels à discuter lorsque l'on souhaite introduire un système de dotations en capital. En particulier : faut-il que l'utilisation des fonds soit libre ou fléchée ? La dotation doit-elle être universelle ou ciblée ?

Dans certains des exemples présentés, les jeunes bénéficiaires sont libres d'employer la dotation qu'ils reçoivent, sans limitation. C'est le cas notamment au Royaume-Uni. Dans d'autres cas, comme au Canada, ces sommes sont réservées au financement d'études supérieures. Elles peuvent également, dans d'autres schémas, être réservées à l'acquisition d'un logement ou à la création d'une entreprise. En cas d'usage libre, il n'est pas nécessaire de mettre en place une bureaucratie de contrôle mais rien ne vient garantir que les bénéficiaires fassent un usage optimal des sommes ainsi affectées. En cas d'usage fléché, l'utilisation des fonds peut se révéler plus optimale individuellement et collectivement, mais la définition des usages autorisés et surtout leur contrôle pose des problèmes à la fois théoriques (accusation possible de paternalisme) et pratiques (coûts de contrôle).

Dans certaines configurations, tous les enfants sont dotés d'un fonds, sans condition de ressources des parents. Dans d'autres, ce type de fonds est réservé aux plus démunis. Une voie intermédiaire, souvent adoptée, est de faire varier le montant de la dotation en fonction des caractéristiques des familles. En cas d'universalité, la mesure est simple et de coût de gestion réduite mais pose des problèmes potentiels d'effet anti-redistributif. En cas de dotation ciblée, le même budget permet d'allouer des montants plus conséquents aux jeunes qui en ont le plus besoin mais ce ciblage risque de créer des effets de seuil et d'être défavorable aux classes moyennes.